

## Retraite : une réforme juste ?...

Derrière M. Philippe, lors de son allocution, pour promouvoir sa réforme des retraites, était écrit : « Pour une réforme plus simple, plus juste pour tous ».

Cette réforme est-elle juste au sens de justice?

Prenons un seul exemple. L'âge pivot (âge où l'on pourra prendre sa retraite sans décote) est de 64 ans avec 43 annuités au moins pour tous avec possibilité d'une déduction de 2 ans si le travail est reconnu pénible.

L'espérance de vie en bonne santé est en moyenne pour les hommes de 62,5 ans, avec de grandes disparités selon les métiers : ouvriers 59 ans, cadres 69. Donc quand il prendra sa retraite le cadre jouira de 4 années de retraite en bonne santé et l'ouvrier sera plus ou moins handicapé depuis 4 ans!... Est-ce juste ?...

En général, le cadre entre dans le monde du travail plus tard que l'ouvrier donc à 64 ans la plupart des ouvriers auront plus d'annuités que le cadre. Et il se peut même que des ouvriers bien qu'ayant déjà 43 annuités doivent attendre d'avoir 64 ans pour prendre leur retraite. Est-ce juste ?...

Et comme les ouvriers ont souvent un salaire plus faible que les cadres ils partiront avec une retraite plus faible. Est-ce juste ?...

Si je résume la plupart des ouvriers auront travaillé plus longtemps, avec de faibles salaires, ils partiront avec une retraite faible en étant déjà handicapé !... C'est la triple peine !... Est-ce juste !... Le gouvernement a une drôle de conception de la justice pour tous !...

Alors M. Phillippe se tromperait-il ? Et bien non selon **son** langage.

En effet, dans la nouvelle réforme, le montant de la retraite est calculé au plus juste, juste afin de permettre à certaines classes de la société de juste survivre. Juste et pas un sou de plus, le compte est juste. Juste au sens comptable.

**Assez cynique cette forme de pensée quand on est assuré d'avoir une retraite confortable !... A chacun d'approfondir le sujet !...**